



---

**RELATIVEMENT** à la *Loi sur les assurances*, L. R. O. 1990, chap. I.8, dans sa version modifiée (la « Loi »), en particulier les articles 393(9) à 393(11)

**ET RELATIVEMENT** à Naoshad Sorab Pochkhanawala.

### **ORDONNANCE**

Conformément au procès-verbal de transaction, j'ordonne par les présentes la suspension du permis d'agent d'assurance-vie de Naoshad Sorab Pochkhanawala (numéro de permis : 02069918) pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2014.

**FAIT** à Toronto, le 4 février 2014.

---

Grant Swanson, directeur

Division de la délivrance des permis et de la surveillance des pratiques de l'industrie

en vertu des pouvoirs délégués par  
le surintendant des services financiers